

Les étapes pour faire un changement de nom et de mention de sexe (Personnes de 18 ans et plus ayant la citoyenneté canadienne) :

1. Remplir le formulaire du Directeur de l'état civil ICI

1.1 Choisir une personne que vous connaissez depuis au moins un an pour être votre témoin

1.2 Documents à fournir avec la demande

- Photocopie recto/verso d'une de **vos** pièces d'identité avec photo et signature Photocopie recto/verso d'une pièce d'identité avec photo et signature de **votre témoin**

Quelles pièces d'identité peut-on utiliser ?

- Permis de conduire (seulement s'il n'est pas déjà utilisé comme preuve d'adresse)
 - Carte d'assurance maladie
 - Certificat de statut d'Indien
 - Passeport canadien
-
- Photocopie d'une preuve d'adresse au Québec qui date d'**au moins** un an (12 mois).
 - Photocopie d'une preuve d'adresse au Québec qui date d'un mois **ou moins**.

Exemples de preuves d'adresse valides : reçu de compagnie de téléphone cellulaire, facture d'hydroélectricité, document officiel d'un établissement scolaire, document officiel d'une institution financière, permis de conduire, etc.

Et si votre adresse a changé dans la dernière année ?

Si votre adresse précédente était aussi au Québec, vous n'avez qu'à fournir une preuve de votre ancienne adresse en plus de la nouvelle preuve d'adresse datant d'un mois ou moins ! L'important est de prouver que vous résidiez au Québec dans la dernière année.

*Les preuves d'adresse doivent être rédigées en français ou en anglais

2. Assermentation d'un·e commissaire

Votre témoin et vous devrez vous déplacer pour faire assermenter la demande de changement de nom et de mention de sexe par un·e commissaire à l'assermentation.

Où puis-je trouver un·e commissaire à l'assermentation

Il est possible de prendre rendez-vous avec Tess Bourgouin, intervenant·e à l'ATQ (Aide aux Trans du Québec), qui a son accréditation pour faire l'assermentation des documents. Des commissaires à l'assermentation sont disponibles gratuitement au bureau de l'état civil de votre région :

Montréal

Comptoir de services, situé au rez-de-chaussée
2050, rue De Bleury
Montréal (Québec) H3A 2J5
(métro Place-des-Arts)
514 644-4545

Québec

Comptoir de services, situé au rez-de-chaussée
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C5
418 644-4545

Vous pouvez également trouver un·e commissaire à l'assermentation dans votre région par internet ou par téléphone :

www.assermentation.justice.gouv.qc.ca

Québec : 418 528-5761

Montréal : 514 864-5761

Ailleurs au Québec: 1 855 297-5761

3. Frais et modes de paiement

Changement de nom et de la mention de sexe

142.00\$

Délivrance d'un certificat supplémentaire

11.60\$

*Lorsque la demande de changement de nom et de mention de sexe est acceptée, un certificat vous est automatiquement envoyé par la poste. Les frais de 11,60\$ s'appliquent si vous désirez recevoir une deuxième copie officielle de ce document.

- Vous pouvez apporter les documents remplis et assermentés au comptoir de services du bureau du Directeur de l'État civil et procéder au paiement sur place.

Modes de paiement acceptés au comptoir des services

Argent comptant

Carte de débit (Interac)

Carte de crédit (Visa et MasterCard seulement, cartes de crédit prépayées non acceptées)

Chèque Mandat postal

Mandat bancaire

- Il est également possible d'envoyer les documents remplis et assermentés ainsi que le paiement par la poste

Modes de paiement acceptés en format postal :

Chèque

Mandat postal

Mandat bancaire

Adresse d'envoi :

Direction des modifications aux actes et du registre des célébrants

Directeur de l'état civil

2535, boulevard Laurier

Québec (Québec) G1V 5C6

*Si vous choisissez de payer par chèque, que ce soit par la poste ou directement au comptoir de services,

- Le chèque doit être libellé à l'ordre du Directeur de l'état civil
- Aucun chèque postdaté ne sera accepté.

**Si vous choisissez de payer par mandat postal ou par mandat bancaire, que ce soit par la poste ou directement au comptoir de services,

- Le mandat doit être libellé à l'ordre du Directeur de l'état civil

4. L'attente

Lorsque la demande est envoyée, il ne reste plus qu'à attendre la décision du Directeur de l'état civil ! Vous devriez recevoir une lettre vous disant si la demande a été acceptée ou refusée quelques semaines ou quelques mois après l'envoi de la demande (le délai d'envoi de cette décision peut varier).

Si la demande est acceptée : La demande sera en attente pendant trente jours afin de laisser un délai en cas de contestation ou de demande de révision au tribunal. Si aucune demande de révision n'est envoyée au tribunal, votre certificat officiel de changement de nom et de mention de sexe sera émis et envoyé par la poste dans les 90 jours suivants.

Si la demande est refusée : Il se peut que les formulaires aient été mal remplis, ou encore que des documents obligatoires étaient manquants ou invalides. Vous pouvez alors communiquer avec le bureau du Directeur de l'état civil pour soumettre une nouvelle demande ou envoyer les documents manquants.

À NOTER : Il est également possible de changer votre nom sans changer votre mention de sexe ou encore de changer votre mention de sexe sans changer votre nom. Les procédures sont alors un peu différentes, mais il est possible de trouver les formulaires appropriés sur le site internet du Directeur de l'État civil :

<http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/default.html>

Si vous avez des questions ou une demande particulière, vous pouvez communiquer avec le Bureau de l'état civil par téléphone ou par courriel :

Québec : 418 644-4545

Montréal : 514 644-4545

Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545

etatcivil@dec.gouv.qc.ca